

LAFARGE CIMENTS SA
Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka – Quartier les Crêtes - Casablanca
Registre de Commerce Casablanca N° 40 779

***Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2013***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites sont effectuées dans les délais et formes requis par la loi et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons que notre société contrôle à ce jour directement, les sociétés dites « Lafarge Cementos », dont elle détient 98,26% du capital, « Lafarge Bétons SAS », dont elle détient 53,45% et la société «Lafarge Granulats SA», dont elle détient 99,98%.

Elle est contrôlée quant à elle par la Holding dite Lafarge Maroc SAS, qui en détient 69,42% du capital et dont les actionnaires sont, à concurrence de 50% chacun, Lafarge Cementos SAU et le groupe SNI.

1. Les résultats

1.1. Les comptes consolidés

Le périmètre consolidé de la société Lafarge Ciments comprend l'ensemble des activités Ciments, Bétons, Granulats et Chaux.

- Le chiffre d'affaires est en légère hausse par rapport à 2012 passant de 5 043 MDH en 2012 à 5 050 MDH en 2013.
- Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 2 532 MDH contre 2 364 MDH (+7% par rapport à 2012).
- Le résultat d'exploitation avant frais financiers (REAFF) en hausse de 11,5% à 2 082 MDH contre 1 867 MDH en 2012.
- Le résultat net consolidé en hausse de 10,6% et passe à 1 400 MDH contre 1 266 MDH en 2012.

1.2. Les résultats de l'activité Ciment

Le résultat d'exploitation de l'activité cimentière de Lafarge Ciments est en hausse par rapport à l'exercice précédent du fait des facteurs suivants :

- L'amélioration du prix moyen de vente par rapport à 2012 suite à la baisse des ristournes et à l'augmentation de prix opérée en novembre 2012.
- L'évolution favorable du prix du petcoke.
- L'évolution favorable du productible éolien à Tétouan et la mise en service du contrat de fourniture d'électricité de source éolienne Nareva pour les usines de Bouskoura et Tétouan.
- L'amélioration du C/K.
- La baisse des frais fixes des usines.

Ces éléments sont atténués par :

- La baisse des volumes de ciment gris de 6,1% par rapport à 2012, suivant la tendance baissière du marché (-6,3%).
- L'augmentation des frais généraux sociaux.

• Les ventes de ciments

A fin décembre 2013, la demande nationale en ciment a atteint 14 864 KT enregistrant ainsi une baisse de 6,3% par rapport à l'année précédente.

Les ventes de Lafarge Maroc s'établissent à 5 243 KT, en baisse de 6,1% par rapport à 2012, soit -339 KT, rejoignant ainsi la même tendance que le marché national.

La part de marché de Lafarge Maroc a atteint 35,3% contre 35,2% en 2012.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de l'activité ciment se présente comme suit :

- Le chiffre d'affaires est passé de 4 414 MDH à 4 457 MDH, soit une hausse de 1% par rapport à 2012.
- Le RBE de l'activité cimentière s'établit à 2 507 MDH contre 2 360 MDH pour l'exercice précédent (6,2%).
- Le REAFF enregistre une hausse de 9,8% : 1 923 MDH contre 1 751 MDH en 2012.
- Le résultat net s'établit à 1 385 MDH contre 1 186 MDH en 2012.

1.3. Les comptes sociaux de Lafarge Ciments

Les résultats sociaux de Lafarge Ciments se présentent comme suit :

- Le chiffre d'affaires en légère hausse de 0,6% passant de 4 227 MDH à 4 252 MDH en 2013.
- Le RBE s'établit à 2 263 MDH, en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent.
- Le REAFF enregistre une hausse de 9,6 % : 1 724 MDH contre 1 573 MDH en 2012.

- Le résultat net s'établit à 1 392 MDH contre 1 249 MDH en 2012 (+11,4%).
- La capacité d'autofinancement s'établit à 1 776 MDH (+1%).

Le résultat exceptionnel (hors amortissements dérogatoires) s'établit à - 44,2 MDH et comprend notamment l'impact de la contribution à la cohésion sociale pour un montant global de 28,4 MDH et les indemnités de départ du personnel.

Le Conseil d'Administration de la société Lafarge Ciments a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle la distribution d'un dividende ordinaire de 66 dirhams par action.

1.4. Lafarge Cementos

Le résultat d'exploitation 2013 de Lafarge Cementos est en hausse par rapport à 2012.

- Le Chiffre d'affaires passe de 499 MDH en 2012 à 492 en 2013 (-1,4%).
- Le REAFF s'établit à 204 MDH contre 183 MDH en 2012 (+11,9%).
- Le résultat net s'établit en légère hausse de 1,6% (147 MDH vs 145 MDH en 2012).

1.5. Les autres activités

1.5.1. Lafarge Bétons

En 2013, les ventes de Lafarge Bétons ont diminué de 3,4% par rapport à l'an passé dans un marché national en baisse de 7,5%, particulièrement impacté par le recul du segment BTP (-13%).

La baisse du résultat d'exploitation par rapport à 2012 s'explique par les facteurs suivants :

- Des volumes en baisse de 3,4% par rapport à l'an passé, suite au report de démarrage de certains chantiers tels que la ligne grande vitesse.
 - La hausse du coût de nos intrants suite notamment à l'entrée en vigueur des nouvelles taxes spéciales sur le sable et l'impact en année pleine de la hausse de taxe sur le ciment, dont nous n'avons pu répercuter qu'une partie sur nos prix de vente.
 - L'augmentation des coûts de production liée notamment au démarrage opérationnel de la nouvelle centrale à béton de Meknès début 2013 et à la montée en régime des centrales de Bouskoura et Mohammedia.
- Le chiffre d'affaires s'établit à 674 MDH contre 697 MDH en 2012 (-3,3%).
 - Le RBE s'établit à 19 MDH contre 29,9 MDH en 2012.
 - Le résultat d'exploitation avant frais financiers (REAFF) s'établit à 3,7 MDH contre 14,9 MDH en 2012.
 - Le résultat net s'établit à -10,3 MDH contre 5,9 MDH en 2012.

1.5.2. Lafarge Granulats

En 2013, les ventes de Lafarge Granulats ont été en retrait de 24,6% suite notamment à :

- L'arrêt de la carrière de Tétouan au courant du 2^{ème} trimestre 2013 dû à des problèmes de sécurité et de relation avec les riverains.
- L'arrêt de la carrière de Tifelt dû à un problème d'autorisation concernant le contrat nous liant au titulaire du permis d'exploitation.

La carrière de Gravel a eu un fonctionnement normal et son résultat est en ligne avec 2012.

- Chiffre d'affaires : 49,2 MDH contre 68,5 MDH en 2012 (-28,2%).
- RBE : 2,3 MDH contre 11,4 MDH en 2012.
- REAFF : -2,4 MDH contre 8,3 MDH en 2012.
- Résultat net : -6,5 MDH contre 2,0 MDH en 2012.

2. Perspectives et investissements

Pour l'année 2014, Lafarge anticipe une demande nationale en ciment quasi en ligne comparé à 2013.

Afin de consolider son leadership sur ses marchés et de proposer à ses clients une offre intégrée et élargie, Lafarge poursuit son programme d'investissement sur l'ensemble de ses activités :

- Introduction de solutions constructives et de nouveaux produits ciment, béton et mortier
- Divers projets de valorisation de déchets ménagers et industriels
- Nouvelles centrales à bétons

Le projet de nouvelle cimenterie dans le Sud avance dans de bonnes conditions. Les démarches d'obtention des différents permis et autorisations progressent à un rythme satisfaisant.

3. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les états de synthèse de la société Lafarge Ciments pour l'exercice clos le 31.12.2013 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 251 873 435,91 dirhams contre 4 227 316 032,40 dirhams pour 2012;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 547 457 492,92 dirhams contre 2 672 495 640,17 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1 723 956 918,18 dirhams contre 1 573 466 022,42 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Compte tenu d'un résultat financier de 114 507 687,84 dirhams contre 166 494 933.10 dirhams pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt au 31.12.13 était de 1 838 464 606,52 dirhams contre 1 739 960 955.52 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Après déduction de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 557 233 041 dirhams contre 494 362 284 dirhams pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31.12.2013 se traduit par un bénéfice net de 1 392 272 111,35 dirhams contre 1 249 494 943,30 dirhams au titre de l'exercice précédent.
- Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2-12-170 du 12 juillet 2012 (pris en application de la loi 32-10 sur les délais de paiement), la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
		Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
533 485 966,96	498 644 978,52	23 877 919,33	1 233 360,40	455 110,99	9 274 597,72

Si ces comptes ont votre agrément, nous vous proposons :

Dans **une première résolution** de bien vouloir approuver les états de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31.12.2013 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 1 392 272 111,35 dirhams et de donner aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2013 et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre dudit exercice.

Dans **une deuxième résolution**, de bien vouloir approuver :

- La reconduction du contrat d'assistance technique et de gestion conclus entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments le 23 décembre 1998, ladite convention prévoyant le versement d'une redevance par Lafarge Ciments à Lafarge Maroc de 2% du chiffre d'affaires.
- La reconduction de la convention de gestion de trésorerie qui a été signée en date du 30 septembre 2009 entre Lafarge Maroc et la SNI. Celle-ci a

défini les conditions et les modalités selon lesquelles SNI et Lafarge Maroc s'accordent des avances réciproques. Ladite convention prévoit également que les avances effectuées par l'une des parties peuvent intervenir avec des sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'autre partie.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Dans une troisième résolution, de répartir les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2013	1 392 272 111,35
<i>Dotation à la réserve légale</i> 5%	Néant
Réserves facultatives	101 069 489,52
Total à affecter	1 493 341 600,87
Dividendes : 66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
<i>Solde à affecter au compte 'réserves facultatives'</i>	340 380 142,87

Si vous approuvez ce projet de répartition, le dividende ordinaire par action serait de 66 dirhams au titre de l'exercice 2013 et pourrait être mis en paiement à compter du 27 mai 2014.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Année 2011 (au titre de l'année 2010), un dividende un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 288 240 364,5 dirhams soit 16,5 dirhams par action, soit un total de 82,5 dirhams par action.
- Année 2012 (au titre de l'année 2011), un dividende un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 373 839 018,20 dirhams soit 21,4 dirhams par action, soit un total de 87,4 dirhams par action.
- Année 2013 (au titre de l'année 2012), un dividende un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action.

Votre Conseil vous propose, dans une **quatrième résolution** de fixer à 2 200 000,00 dirhams, le montant brut global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2013.

Dans une **cinquième résolution**, votre Conseil d'Administration vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés, faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé Lafarge Ciments de 1 399 940 836,7 dirhams.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leurs missions.

Dans une sixième résolution, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une nouvelle période de trois années le mandat d'administrateur de tous les membres composant le Conseil d'Administration, venus tous à échéance avec la présente assemblée :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Hassan Bouhemou
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Mohamed Lamrani
- Monsieur Jean-Marie Schmitz
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri,
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge représentée par Monsieur Michel Rose

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dans une septième résolution, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour trois exercices le mandat des commissaires aux comptes, venu à échéance:

- Price Waterhouse

Siège social : 101, Boulevard Al Massira Al Khadra à Casablanca,
représentée par Monsieur Mohamed Haddou-Bouazza

et

- Deloitte Audits

Siège social : 288, Boulevard Zerktouni à Casablanca
représentée par Monsieur Ahmed Benabdelkhalek.

Leur mandat arrivera à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

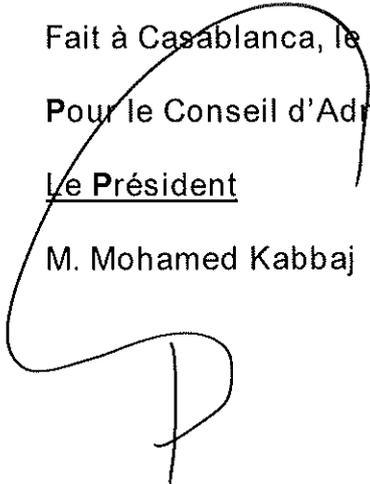
Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 20 mars 2014

Pour le Conseil d'Administration

Le Président

M. Mohamed Kabbaj

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'MK' or similar, written over the printed name 'M. Mohamed Kabbaj'.